

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Programme de prix



2006

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

Tél. : 506 458-8731 Fax. : 506 459-2838
www.aiinb.nb.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Membre à vie	4
Membre honoraire	5
Prix d'excellence en pratique clinique	6
Prix de mérite.....	12
Prix de mérite – pratique infirmière	13
Prix de mérite – administration	14
Prix de mérite – formation.....	15
Prix de mérite – recherche	16
Prix de distinction d'une infirmière débutante	17
Prix Politiques favorables à la santé publique	18
Prix Média	19
Mode de sélection du prix et fréquence.....	21
Formulaire de présentation de candidature	22

INTRODUCTION

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est très consciente de l'importance de l'apport des ressortissants actuels et anciens de la profession. Au cours de ses premières années en tant qu'organisme professionnel, elle a donc cherché à reconnaître les infirmières* et les membres du public qui avaient apporté une contribution tangible à la profession infirmière ou au système de santé, en leur accordant les titres de membres honoraires ou membres à vie.

Les premiers titres de membre à vie ont été décernés en 1955 à un groupe d'infirmières fondatrices de l'AIINB. Les premiers membres honoraires ont été désignés en 1964.

Les titres de membre à vie et de membre honoraire dépendant surtout de la contribution, des réalisations et des services réalisés sur une certaine période de temps, l'Association des infirmières et infirmiers a introduit des prix de mérite en 1991 pour souligner les apports exceptionnels d'infirmières dans quatre domaines particuliers : les soins directs, la formation, l'administration et la recherche.

Les prix Média de l'Association ont été introduits en 1994. Ils reconnaissent les articles dans les médias qui aident le public à mieux comprendre le système provincial de santé. Ce prix a suscité beaucoup d'intérêt chez les médias et a donné lieu à des reportages positifs dans les journaux et sur les ondes des stations de radio et de télévision de la province.

En 1996, l'AIINB a élargi sa gamme de prix en y ajoutant le prix d'excellence en pratique clinique. L'Association a pour principe que la pratique clinique est fondamentale en soins infirmiers et que toutes les autres fonctions au sein de la profession existent pour maintenir et soutenir la pratique infirmière. Une somme est rattachée à ce prix depuis ses débuts.

Afin de souligner les efforts des autres groupes paramédicaux et des personnes qui travaillent pour la santé et le mieux-être de la population, l'Association a créé un prix pour des politiques favorables à la santé publique, en 1997.

Enfin, en 2006, dans l'optique de souligner les apports des infirmières et infirmiers débutants, l'AIINB a mis sur pied le prix de distinction d'une infirmière débutante.

* L'utilisation du féminin vise simplement à alléger le texte pour faciliter la lecture; dans le présent document le féminin englobe le masculin.

MEMBRE À VIE

But

Une reconnaissance est accordée à certaines infirmières pour souligner le caractère ou la durée remarquable des services rendus à la profession en tant que membres élus ou nommés à un comité national ou provincial.

Admissibilité

- Les personnes mises en candidature doivent être des membres actuels ou anciens de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.
- Chaque candidature doit être proposée par deux infirmières immatriculées et soumise au conseil d'administration de l'AIINB qui vote pour son acceptation ou son rejet.
- Les candidates doivent avoir contribué de manière considérable à la profession infirmière au Nouveau-Brunswick.

Critères

Pour être admise comme membre à vie, la personne mise en candidature doit satisfaire à au moins deux des critères suivants :

- Avoir occupé la présidence de l'AIINB pendant deux années ou plus.

- Avoir siégé au conseil d'administration de l'AIINB pendant quatre années ou plus.

- Avoir fait preuve d'un leadership exceptionnel en soins infirmiers au Nouveau-Brunswick dans les domaines des services infirmiers, de l'éducation, de l'administration ou de la recherche.

- Avoir rendu des services à la profession infirmière à l'échelle nationale pendant au moins deux années (sauf à titre de présidente provinciale).

- Avoir assuré des services remarquables qui, de l'avis du conseil d'administration, font honneur à la profession infirmière.

MEMBRE HONORAIRE

But

Le prix de membre honoraire sert à reconnaître un service remarquable ou une aide précieuse à la profession infirmière apportés par un membre du public. Peuvent être candidates des personnes qui ont joué un rôle de premier plan comme membres d'un autre service paramédical ou des membres du public qui ont rendu un service méritoire au nom des infirmières ou de leur profession.

Admissibilité

- Les personnes mises en candidature ne peuvent PAS être membres de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.
- Une candidature doit être proposée par deux infirmières immatriculées.

Critères

Pour réunir les conditions voulues de membre honoraire, la personne candidate doit décrire de manière concrète les services qu'elle a rendus à la profession et répondre à deux des critères suivants :

- Avoir participé à un comité de l'AIINB (un comité qui s'occupe du processus disciplinaire, par exemple).
- Avoir joué un rôle consultatif auprès du personnel de l'AIINB ou de son conseil d'administration.

PRIX D'EXCELLENCE EN PRATIQUE CLINIQUE

But

L'AIINB est convaincue que la pratique clinique est fondamentale à la profession et que toutes les autres fonctions au sein de la profession servent à la maintenir et à la soutenir.

L'AIINB a créé un prix qui est offert tous les deux ans à une infirmière soignante s'étant distinguée par les soins directs qu'elle a prodigué à des clients dans un contexte de soins infirmiers et par son importante contribution à la profession. Ce prix vise à encourager l'excellence en pratique clinique et à reconnaître des collègues membres de la profession.

Admissibilité

Pour avoir droit au prix d'excellence en pratique clinique, les personnes mises en candidature doivent être :

- des infirmières actuellement immatriculées au Nouveau-Brunswick;
- des infirmières occupant des postes de première ligne où elles dispensent directement des soins à des clients;
- proposées par deux infirmières immatriculées et leur candidature doit être soumise à la section appropriée de l'AIINB.

Critères

Le processus de sélection exige des exemples spécifiques sur la façon dont la candidate satisfait à chacun des critères suivants ou les dépasse :

- Faire preuve d'excellence en prestation de soins infirmiers.

- Innover en matière de prestation de soins infirmiers.

- Démontrer un niveau élevé de professionnalisme en faisant respecter les normes régissant les soins infirmiers et le code de déontologie de l'AIINB auprès des clients, des collègues et des autres membres de l'équipe soignante.

- Participer activement à des activités professionnelles, notamment comme membre de comités de l'AIINB, de groupes d'intérêt en soins infirmiers, etc. (activités des deux dernières années seulement).

- Assurer son propre perfectionnement professionnel en participant à des activités de formation continue et intégrer cet apprentissage au milieu de travail.

- Agir comme modèle et mentor auprès de collègues et d'étudiantes.

- Faire preuve d'aptitudes au leadership envers les collègues, les clients et les autres membres de l'équipe soignante.

Lignes directrices de la mise en candidature au prix d'excellence en pratique clinique

1. Remplir un formulaire de présentation de candidature.
2. La candidature doit comporter :
 - a) une lettre de présentation (voir exemple),
 - b) des exemples concrets de la façon dont la personne satisfait aux critères (voir modèle de présentation de candidature),
 - c) deux lettres de recommandation par des parrains,
 - d) une lettre de recommandation de l'employeur,
 - e) une lettre de la candidate,
 - f) un curriculum vitae.
- a) Lettre de la personne qui propose la candidate.
- b) Exemples concrets de la façon dont la candidate satisfait aux critères. Voir la liste et répondre à l'endroit prévu. On peut ajouter des pages au besoin.
- c) Lettres de recommandation (parrains). Voir modèle.

Parrain principal : Le parrain principal est une infirmière qui est chargée de fournir les renseignements et d'agir comme personne-ressource. La lettre de recommandation doit être rédigée selon les exigences des lignes directrices. Cette personne :

1. doit veiller à ce que les formulaires de présentation de candidatures soient soumis, une fois remplis, à la présidente de section appropriée et à la date d'échéance;
2. doit faire en sorte que chaque critère soit traité comme mentionné à la section des critères;
3. peut, au besoin, présenter d'autres preuves de l'excellence, de l'engagement et des services exceptionnels de la candidate (maximum de trois à cinq pages);
4. doit assurer la confidentialité de toutes les lettres de recommandation.

Le second parrain : Le second parrain est une infirmière qui rédige une lettre de recommandation portant sur les qualités personnelles de la candidate, ses initiatives, sa motivation et ses rapports avec ses pairs, les clients et les spécialistes. À des fins de confidentialité, la recommandation doit être soumise au parrain principal dans une enveloppe scellée.

- d) **Employeur** : L'employeur a la responsabilité de présenter une lettre de recommandation témoignant de l'excellence professionnelle, de la contribution individuelle, des relations de travail et du sens de l'initiative de la personne candidate. À des fins de confidentialité, la lettre doit être soumise au parrain principal dans une enveloppe scellée.
- e) La **personne candidate** doit :
1. expliquer par écrit sa philosophie des soins infirmiers et pourquoi elle accepte que sa candidature soit présentée;
 2. aider le parrain principal à obtenir la documentation nécessaire;
 3. fournir un curriculum vitae indiquant son expérience, sa formation, son niveau de perfectionnement professionnel, ses réalisations spéciales, ses affiliations professionnelles, ses autres activités et ses publications.
- f) **Entrevue** : Le comité de sélection peut interviewer la personne candidate (par téléconférence) afin de clarifier certains renseignements ou poser des questions supplémentaires.

EXEMPLE DE LETTRE

Le 2 mai 2006

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

Madame, Monsieur,

C'est avec honneur que je propose la candidature de ----- au prix d'excellence en pratique clinique. La lecture de son curriculum vitae vous convaincra que sa remarquable contribution à la profession infirmière et son dévouement exceptionnel aux besoins des patients et à la qualité des soins infirmiers rendent sa candidature toute indiquée pour ce prix. Son travail a été reconnu à de nombreuses occasions par ses patients, ses collègues et son employeur.

Trois réalisations professionnelles bien particulières témoignent de la manière dont s'investit ----- auprès de ses clients et font état de son professionnalisme :

1. 1992 — Réalisation d'une étude intitulée *Donner la priorité aux patients*. Les clients notaient les soins médicaux et suggéraient des améliorations. De nombreuses suggestions ont été retenues et la satisfaction des usagers est passée de 62 % à 92 %.
2. 1998 — Élaboration et lancement du projet *Donnez à votre équipe un A+*. Cette initiative visant le travail d'équipe a remporté un tel succès qu'elle a été implantée dans d'autres disciplines. ----- en a remporté le titre d'Employé de l'année.
3. 2003 — Rôle déterminant dans le démarrage de la section du Nouveau-Brunswick de l'Association des consommateurs du Canada. Les questions des soins de santé ont y pris une place importante.

Ses nombreux autres accomplissements vous feront comprendre l'étendue de sa valeur. Leader et avant-gardiste, ----- est une personne dont le professionnalisme se manifeste dans toutes ses réalisations. Cette personne mérite hautement le prix d'excellence en pratique clinique de 2006.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MODÈLE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Qualités personnelles

- Excellentes aptitudes de résolution de problèmes
- Compétences en leadership remarquables
- Très bon jugement
- Pensée critique
- Ponctualité
- Cordialité
- Bonne écoute

Formation

- Acquisition d'un complément de formation ou pratique de recherches témoignant d'un sens de l'initiative. Par exemple, dans le cadre d'une thèse de niveau maîtrise, la candidate a cherché les facteurs qui contribuaient aux erreurs de traitement et les solutions pouvant les prévenir
- Obtention du prix d'excellence en soins infirmiers du président
- Reconnaissance de ses pairs pendant ses études de premier ou de second cycle
- Invitation par les professeurs à participer à des recherches
- Toute autre activité de grande portée faisant ressortir les qualités exceptionnelles d'une personne

Relations avec les collègues et les clients

- Témoignages de clients ou de collègues attestant à quel point ils apprécient un trait personnel ou professionnel
- Exemples du caractère exceptionnel des soins aux patients ou du travail d'équipe d'une infirmière
- Lettres d'observations personnelles des superviseurs

Activités professionnelles

- Projets qui font état de pratique innovatrice en soins infirmiers
- Travail avant-gardiste dans un domaine spécifique aux soins infirmiers
- Participation à des groupes d'intérêt provinciaux et nationaux
- Activités paraprofessionnelles dans lesquelles la compétence en soins infirmiers est nécessaire et appréciée (projets dans le tiers-monde, par exemple)
- Membre de comités institutionnels ou d'association professionnelle
- Présentations dans le cadre d'ateliers, de conférences nationales, etc.

Projets spéciaux

- Activités bénévoles
- Participation à des campagnes de financement
- Détachement auprès du gouvernement ou d'un ministère (dans un organisme)

PRIX DE MÉRITE

But

Les prix de mérite reconnaissent, dans chacun des quatre principaux domaines, des infirmières qui ont apporté une contribution particulière à la profession et qui ont fait preuve d'excellence en pratique infirmière.

Admissibilité

Les personnes en candidature doivent être des membres actifs de l'AIINB.

Lignes directrices de la mise en candidature :

- Les candidatures peuvent être présentées par des membres actifs des sections et des groupes d'intérêt de l'AIINB ainsi que par des membres de son conseil.

Les candidatures doivent comprendre :

- le curriculum vitae de la personne (expérience, formation, perfectionnement professionnel et autres renseignements pertinents);
- une lettre décrivant comment la personne candidate remplit les critères du prix.

Critères

- Un prix sera décerné dans les quatre catégories suivantes : pratique infirmière, administration, formation et recherche.

PRIX DE MÉRITE – PRATIQUE INFIRMIÈRE

Critères

Donner des exemples de la façon dont la personne candidate satisfait aux critères ou les dépasse. Il peut s'agir de situations cliniques où les gestes, le comportement ou le jugement dont la personne candidate a fait preuve au cours de la pratique infirmière (c.-à-d., dans un hôpital, un foyer de soins, un centre de réadaptation, une clinique de santé communautaire, le domicile d'un client) et dans un éventail de milieux (c.-à-d., soins directs, infirmières cliniciennes spécialisées, IP, etc.).

1. Faire preuve d'excellence en services infirmiers (p. ex., communiquer avec les autres membres de l'équipe de santé et faire la promotion de soins de qualité pour les clients et familles).
2. Participer au développement de son secteur de pratique clinique (p. ex., proposition de changements dans la prestation des soins dans le milieu où la candidate exerce sa profession).
3. Faire preuve de professionnalisme (p. ex., participation à des activités professionnelles).
4. Jouer un rôle de modèle et de mentor auprès de collègues et d'étudiantes et d'étudiants.

PRIX DE MÉRITE – ADMINISTRATION

Critères

Donner des exemples de la façon dont la personne candidate satisfait aux critères ou les dépasse. Les exemples doivent montrer que la personne candidate assure une gestion de première ligne ou à un niveau intermédiaire ou supérieur dans un contexte de soins de santé.

1. Faire preuve d'excellence en gestion des soins infirmiers (p. ex., action en faveur des soins infirmiers dans le milieu de la santé).
2. Participer au perfectionnement et à la pratique de la gestion des soins infirmiers (p. ex., par la mise en œuvre de techniques de gestion novatrices).
3. Manifester un degré de professionnalisme élevé (p. ex., participation à des activités professionnelles).
4. Jouer un rôle de modèle et de mentor auprès de collègues dans le domaine de l'administration des soins infirmiers.

PRIX DE MÉRITE – FORMATION

Critères

Donner des exemples de la façon dont la candidate satisfait aux critères ou les dépasse. Les exemples porteront sur des situations dans lesquelles la personne candidate s'est occupée de la formation d'étudiants, de collègues et de familles.

1. Faire preuve d'excellence en formation infirmière (p. ex., utilisation efficace des méthodes de formation novatrices).
2. Contribuer au développement de son propre secteur d'enseignement (p. ex., innovation dans la préparation ou l'adaptation de programmes d'études).
3. Manifester un degré de professionnalisme élevé (p. ex., participation à des activités professionnelles).
4. Jouer un rôle de modèle et de mentor auprès de collègues et d'étudiantes et d'étudiants.

PRIX DE MÉRITE – RECHERCHE

Critères

Donner des exemples de la façon dont la personne candidate satisfait aux critères ou les dépasse. Les exemples doivent démontrer que les soins infirmiers ou les soins de santé sont l'objet de la recherche. La personne candidate peut être le chercheur principal ou le cochercheur.

1. Faire preuve d'excellence en recherche en soins infirmiers.
2. Contribuer à accroître les connaissances en soins infirmiers par la recherche (p. ex., publication de résultats de recherche).
3. Manifester un degré de professionnalisme élevé (p. ex., participation à des activités professionnelles).
4. Jouer un rôle de modèle et de mentor auprès de collègues et d'étudiantes et d'étudiants dans le domaine de la recherche infirmière.

PRIX DE DISTINCTION D'UNE INFIRMIÈRE DÉBUTANTE

But

L'AIINB croit qu'il faut souligner la contribution à la profession des infirmières en début de carrière.

Admissibilité

Pour satisfaire aux conditions d'admissibilité du prix de distinction d'une infirmière débutante, les personnes mises en candidature doivent :

- être actuellement immatriculées au Nouveau-Brunswick;
- avoir intégré la profession infirmière, après l'obtention d'un diplôme délivré par un programme d'enseignement infirmier, au maximum deux années avant la mise en candidature;
- avoir dépassé les attentes de leur employeur ou de leurs collègues infirmières;
- démontrer des dispositions à être un membre exceptionnel de la profession infirmière;
- travailler en pratique clinique.

Critères

Donner des exemples spécifiques sur la manière dont la personne mise en candidature satisfait aux critères ci-dessous ou les dépasse :

1. Assurer des soins infirmiers individualisés de manière respectueuse et bienveillante.

PRIX POLITIQUES FAVORABLES À LA SANTÉ PUBLIQUE

But

Le prix Politiques favorables à la santé publique de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick souligne la contribution de particuliers ou de groupes qui aident le public à mieux comprendre système provincial de santé. Il a pour objectif d'encourager les particuliers et les groupes à se porter à la défense de notre système de santé.

Admissibilité

- Les noms des personnes mises en candidature peuvent être soumis directement par des membres de l'AIINB, des membres du public ou des groupes de services paramédicaux ou sur la recommandation du conseil d'administration de l'AIINB.
- Le prix pour des politiques favorables à la santé publique peut être décerné à des membres du public (particuliers et groupes) qui encouragent la santé et le mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick (p. ex., des groupes de services paramédicaux, des particuliers et des politiciens et politiciennes, sauf les membres du Cabinet provincial ou fédéral).
- Les candidatures doivent être envoyées à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de janvier précédent une assemblée biennale.

Critères

- Les personnes candidates doivent soumettre une lettre de recommandation, avec documents à l'appui, décrivant leurs activités, actions ou initiatives particulières (p. ex., des coupures de journaux, du matériel audio ou vidéo ou d'autres renseignements à l'appui de la demande) dans les deux années qui précèdent une assemblée biennale.

- Les personnes candidates doivent démontrer une profonde connaissance du sujet et une analyse critique et faire ressortir qu'elles peuvent défendre ou recommander, au nom d'un groupe, une idée en faveur de la politique de santé publique (p. ex., changer la politique publique ou encourager l'adoption de politiques visant l'amélioration de la santé).

PRIX MÉDIA

But

Les prix Média de l'AIINB servent à reconnaître les reportages, les émissions et les commentaires dans les médias qui aident le public à mieux comprendre le système provincial de soins de santé.

Les prix Média récompensent les reportages dans les catégories suivantes : presse écrite, radio et télévision. Ils visent surtout à encourager les reportages qui renseignent les gens du Nouveau-Brunswick sur leur santé, le rôle des organismes de santé et l'importance des professionnels de la santé.

Admissibilité

- Les candidatures doivent être adressées au Comité de sélection des prix Médias, à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de janvier précédant une assemblée biennale.
- Les prix Média de l'AIINB peuvent être décernés à des journaux, magazines, stations de radio et de télévision, agences de transmission, chaînes d'information et à leurs journalistes. Le concours est aussi ouvert aux rédacteurs, aux vidéastes ou aux diffuseurs pigistes dont les travaux ont été publiés ou diffusés.
- Les documents peuvent être soumis directement par des journalistes, des reporters ou des organismes de presse ou être recommandés à l'AIINB par un de ses membres ou par un membre du public.
- Le matériel écrit, diffusé ou produit originellement dans une langue autre que l'une des deux langues officielles sera exclu s'il n'est pas accompagné d'une traduction en anglais ou en français.

Restrictions

- Le concours n'est pas ouvert aux publications de santé et de soins de santé, aux manuels et aux productions audiovisuelles destinés à un auditoire du domaine médical.
- Les documents préparés par un membre du personnel de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ou d'un autre organisme de santé ne sont pas admissibles.

- Qualité technique

- Présentation

- Pertinence

MODE DE SÉLECTION DU PRIX ET FRÉQUENCE

- Les mises en candidature ne sont pas automatiquement appuyées par le conseil d'administration de l'AIINB.
- Un comité composé du président désigné et de quatre administratrices régionales sera chargé d'évaluer les candidatures et de présenter ses recommandations à la réunion du conseil d'administration.
- La date limite de mise en candidature est le dernier jour ouvrable de janvier.
- Les prix seront décernés à chaque assemblée biennale de l'AIINB, chaque année impaire.

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Ce formulaire doit être présenté dans les délais prescrits, accompagné des documents exigés pour chaque prix. Il ne faut pas hésiter à communiquer avec l'AIINB pour toute question ou renseignement sur les critères ou le formulaire de présentation de candidature. Ce formulaire peut être reproduit au besoin.

- Membre à vie
- Membre honoraire
- Excellence en pratique clinique
- Prix de mérite
- Pratique infirmière
 - Administration
 - Formation
 - Recherche
- Prix de distinction d'une infirmière débutante
- Prix Politiques favorables à la santé publique
- Prix Média

Nom de la personne candidate :	
Numéro d'immatriculation à l'AIINB (s'il y a lieu) :	
Adresse : Rue	
Ville	Code postal
Téléphone : Dom. ()	Bur. ()
Courriel :	
Employeur :	Poste :
Signature de la personne candidate :	

